

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 592

Artikel: Nestlé : cave canes : pauvres actionnaires
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012063>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pauvres actionnaires

«Nous, actionnaires de Nestlé SA, regroupés au sein de la Convention d'actionnaires Nestlé (CANES), déclarons poursuivre les objectifs suivants:

»— Promouvoir au sein de Nestlé un véritable droit à l'information sur les orientations majeures de l'entreprise dans les pays en voie de développement. A cet égard, nous nous efforcerons d'obtenir du Conseil d'administration une information aussi exacte et complète que possible sur les prises de position de Nestlé dans les négociations internationales relatives aux matières premières, au code de conduite des multinationales, aux transferts de technologie, et d'une manière générale au rôle effectif joué par Nestlé dans le développement du tiers monde.

»— Susciter, au sein de l'assemblée générale des actionnaires de Nestlé, un véritable débat sur les orientations importantes qui doivent guider l'entreprise dans des domaines aussi essentiels que l'exploitation des matières premières, le code de conduite des multinationales, le code de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, les transferts de technologie et tout autre sujet ayant une importance politique, économique, sociale ou culturelle dans les pays en voie de développement, dans la mesure, évidemment, où la politique commerciale de Nestlé est concernée.

»— Utiliser le droit des actionnaires de décider de l'emploi des bénéfices pour effectuer des dons à des institutions de recherche à caractère éthique et à des organisations de développement choisies par l'assemblée générale.

»— Inciter le Conseil d'administration à prêter une oreille attentive aux critiques fondées, émises à l'endroit de la politique commerciale poursuivie par Nestlé dans le tiers monde.

»(...) Par la présente déclaration, nous adressons un véritable appel aux actionnaires afin qu'ils com-

prennent et mesurent l'enjeu à venir: soit notre entreprise participera à la solution des graves problèmes liés au sous-développement dans le monde, soit au contraire, elle contribuera à la dégradation de la situation économique et sociale de nombreux pays qui connaissent déjà la faim, le chômage, le surendettement, et la dépendance. C'est à ces fins que nous invitons tous les actionnaires à participer à la Convention d'actionnaires Nestlé.»

Le temple n'a pas vacillé sur ses bases lorsqu'un actionnaire s'est levé, jeudi passé, pour apostropher en ces termes l'assemblée et la direction de Nestlé: loi des grands nombres — que pèse cette «convention» de 32 personnes, 10 000 actions et 31 millions de francs, face à l'ensemble des détenteurs du capital de la société? — et bonne conscience chevillée au corps. Mais le geste aura à n'en pas douter plus de retentissement que ne lui en autorise le seul décompte des voix: c'est la réhabilitation de l'actionnaire, le rappel qu'une action vaut davantage que sa valeur de rendement annuel, qu'une action entraîne certaines obligations.

A cet égard, le petit discours prononcé au Palais de Beaulieu dans le silence que l'on devine marque une date importante. Car l'actionnariat populaire, faut-il le rappeler, c'est comme la démocratie indirecte: plus le pouvoir est répandu, plus il est concentré. Les 50 000 à 75 000 actionnaires de la SBS, de Nestlé, ou de Ciba-Geigy le savent bien; à quelques exceptions près, ils ne détiennent qu'une petite pincée de titres et, proportionnellement, à peine quelques miettes d'un pouvoir qu'ils s'empressent de déléguer aux banques, dont les représentants peuplent les assemblées d'actionnaires.

LE PDG ET LA RÉFORME

Ces assemblées d'ailleurs n'ont au mieux que le pouvoir d'entériner les propositions du Conseil d'administration, lequel en a pris lui-même acte sur proposition de l'administrateur-délégué (nom

suisse du PDG); c'est dire que les coups d'éclat à la Hermès (voir ci-dessous) sont rares.

Il y a bien en train une réforme du droit des sociétés anonymes, dont le sens et la portée ont déjà fourni matière à moult rapports et séances. Mais elle n'améliorera guère la condition du petit actionnaire capitaliste, tout juste bon à matérialiser sa confiance par l'achat de titres, qui lui vaudront de maigres dividendes amputés par l'impôt anticipé. Bien sûr, il est prévu d'introduire diverses exigences minimales en matière de tenue des comptes et de présentation du bilan (notamment indications concernant les réserves latentes). Tout cela va certes dans le sens d'une meilleure transparence des rapports annuels, ce qui permettra aux investisseurs de sélectionner plus rigoureusement leurs placements. Mais l'actionnaire individuel, lui, continuera comme le public, et le cas échéant le personnel concerné, à lire dans les journaux ce qu'il advient de la société à laquelle il a fait confiance.

OLIVETTI À YVERDON

H.P.I. et H. (entre) deux eaux

La vente d'Hermès (chiffre d'affaires: 247 millions de francs) à Olivetti (chiffre d'affaires: 4,3 milliards) n'a pas, en un premier stade, suscité de réactions trop vives, malgré une amertume profonde et une sérieuse inquiétude, à Sainte-Croix notamment, de voir le centre de décision passer de l'autre côté des Alpes. Chacun s'efforçait de prendre en compte l'évolution extraordinaire du domaine de la burocratie, appréciait le fait que l'entreprise vaudoise, n'étant pas immédiatement acculée, était vendue à un prix qui n'était pas un prix de liquidation.

L'investissement décidé par Olivetti apparaissait comme une garantie qu'il n'allait pas fermer usines et laboratoires: pourquoi la société italienne braderait-elle tant de millions?

Les péripéties de l'assemblée des actionnaires,